

LA REVELATION



Un film de Hans-Christian Schmid

Danemark/Allemagne/Pays-Bas 2009

Format: 35mm, 110 min, langues: anglais/allemand/bosniaque/serbe

Festival de Berlin 2009

Prix Amnesty International 2009

Prix de la paix au festival de Munich 2009

Sortie en Suisse-Romande: 28 avril 2010

Distribution et presse:

cineworx gmbh

clarastrasse 48

ch-4005 Bâle

tél: +41-61 261 63 70

fax: +41-61 261 63 77

e-mail: info@cineworx.ch

www.cineworx.ch

Table des matières

1. Distribution et équipe du film	2
2. Bref synopsis	2
3. Synopsis	3
4. Notes du réalisateur	3
5. Entretien avec les scénaristes	4
6. Scénaristes	6
7. Acteurs	7
8. Musique	8

1. Distribution et équipe du film

Hannah Maynard	Kerry Fox
Mira Arendt	Anamaria Marinca
Keith Haywood	Stephen Dillane
Jonas Dahlberg	Rolf Lassgård
Patrick Färber	Alexander Fehling
Mladen Banovic	Tarik Filipović
Alen Hajdarevic	Kresimir Mikic
Réalisation	Hans-Christian Schmid
Scénario	Bernd Lange, Hans-Christian Schmid
Photographie	Bogumił Godfrejów
Montage	Hansjörg Weissbrich, BFS
Musique	The Notwist
Son	Patrick Veigel
Mixage son	Hans Møller
Décors	Christian M. Goldbeck, SFK
Costumes	Steffi Bruhn
Producteurs	Britta Knöller Hans-Christian Schmid
Productrice déléguée	Maria Köpf
Coproducteurs	Marie Gade Denessen Bettina Brokemper Frans van Gestel Jeroen Beker
Production	23/5 Filmproduktion
Avec le soutien de	SWR ARTE WDR BR

2. Bref synopsis

Hannah Maynard, procureure générale au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) à La Haye, réussit à convaincre une jeune Bosnienne vivant à Berlin de témoigner contre un présumé criminel de guerre. Hannah doit à la fois satisfaire les intérêts de la politique internationale et gérer les menaces des nationalistes serbo-bosniaques. Elle finit par comprendre que ses ennemis se trouvent non seulement sur le banc des accusés, mais également dans son propre camp.

3. Synopsis

Hannah Maynard, procureure au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie mène un procès contre Goran Duric, un ancien commandant de l'Armée populaire yougoslave. Ce dernier est accusé de déportations et de meurtres de civils musulmans bosniaques à Kasmaj, une petite ville appartenant aujourd'hui à la Republika Srpska.

Lorsqu'un témoin important s'embrouille dans ses contradictions, le Tribunal envoie une délégation en Bosnie afin de se faire une idée des événements sur place. Les doutes concernant la fiabilité du témoin se confirment : il ne dit pas la vérité. Peu après, on retrouve son cadavre dans la chambre d'hôtel où il s'est donné la mort.

Hannah décide toutefois de ne pas baisser les bras. Dans l'espoir de découvrir de nouveaux éléments, elle se rend à l'enterrement du témoin à Sarajevo et y rencontre Mira, la soeur de celui-ci. Hannah a vite le sentiment que la jeune femme sait beaucoup plus qu'elle ne veut bien l'avouer.

Mira a construit une nouvelle vie en Allemagne et n'a jamais raconté à son mari ce qu'elle a enduré durant la guerre. Bien que Mira ait peur de se confronter au passé et de mettre sa famille en danger, elle finit par dévoiler les éléments clefs incriminant Duric et se déclare prête à témoigner devant le Tribunal de La Haye.

Juste avant l'audience décisive, les défenseurs de Duric entreprennent des démarches pour que l'on refuse l'autorisation de témoigner à Mira et ils rencontrent un soutien inattendu du côté des juges. Hannah comprend donc que ses opposants ne se trouvent non seulement sur le banc des accusés, mais aussi dans ses propres rangs.

4. Notes du réalisateur

Hannah, le personnage principal est tiraillé entre son intégrité d'une part et l'élasticité de la vérité d'autre part. Le destin personnel de Mira menace de disparaître, le Tribunal étant forcé à se soumettre à un délai fixé arbitrairement. Un compromis permettant d'accélérer la procédure semble être pour toutes les parties une solution raisonnable - exceptée pour Hannah.

Notre intérêt se portait sur les contradictions d'une femme pour qui l'accomplissement du devoir au sein de l'institution a toujours été primordial, mais son intransigeance menace à présent de la marginaliser. Le système à la justesse duquel elle croyait et qu'elle défendait avec passion, finit par se détourner contre elle.

(Hans-Christian Schmid)

5. Entretien avec les scénaristes

Comment avez-vous fait connaissance avec le sujet de LA REVELATION ?

Schmid : Après REQUIEM, nous étions à la recherche d'un sujet que l'on pouvait raconter à la façon d'un thriller ou du moins comme un drame incluant certains éléments caractéristiques d'un thriller. Nous aimons les films du courant « New Hollywood ». L'une des qualités de ces films réside dans le traitement continu d'un thème contemporain et dans les efforts fournis pour le retranscrire au cinéma de façon captivante. C'était l'un de nos objectifs avec LA REVELATION. À la recherche d'un sujet approprié, nous sommes tombés sur un article parlant du Tribunal de La Haye et d'une procureure allemande qui y travaille. Nous lui avons rendu visite, l'avons interrogée et ainsi est née l'idée d'utiliser un tel caractère comme protagoniste.

Quelle est la partie documentée, quelle est la partie inventée du film ?

Lange : En premier lieu, nous avons voulu raconter une histoire qui se focalise sur la relation entre la procureure et le témoin. Nous nous sommes rendus par la suite à La Haye et en Bosnie afin de tester la vraisemblance de notre histoire à travers des discussions et impressions. Nous voulions être sûrs que le scénario correspondait à la réalité. Nous avons tenté de créer une sorte de réalité condensée en évitant d'ajouter des effets dramaturgiques artificiels ; la distinction entre réalité et fiction est par conséquent compliquée.

Qu'est-ce qui vous a décidés de tourner le film en anglais ?

Lange : Dès notre premier voyage à La Haye, il était clair que la langue allemande n'avait aucune importance au Tribunal. Les collaborateurs viennent du monde entier et communiquent essentiellement en anglais. Pendant quelque temps, nous avons caressé l'idée que la procureure pouvait être une Allemande, mais il s'est avéré par la suite que le scénario aurait comporté un nombre de langues difficilement gérable. Nous avons donc décidé que la procureure venait soit d'Angleterre soit des Etats-Unis, cela allait dépendre du choix de l'actrice.

Pourquoi avez-vous choisi de ne pas montrer ce qui s'est passé pendant la guerre ?

Schmid : Je trouve que les flash-back ne fonctionnent que dans de rares cas au cinéma. La narration cinématographique devrait aller de l'avant. Les crimes de guerres commises il y a quinze ans ne sont pas le sujet du film, mais les répercussions et les séquelles de celles-ci. C'est contre elles que Mira doit lutter. Le moindre élément peut briser son équilibre fragile.

Peu avant que vous ne commenciez le tournage, Radovan Karadzic a été arrêté et extradé à La Haye. Que cela a-t-il changé pour vous ?

Lange : Nous étions évidemment très contents qu'un procès contre Karadzic soit enfin possible et que l'on puisse davantage s'approcher de la question de la vérité et de la justice. Mais au-delà, cet événement n'a pas influencé notre travail. L'écriture du scénario nous a pris deux ans. Rebondir sur l'actualité n'aurait eu aucun sens. Mais il était intéressant de constater à quel point la thématique des criminels de guerre en fuite et la question des procédures pénales redevenaient d'actualité. Cela nous a confirmé que notre histoire, loin d'être une pure invention, était étroitement liée à la réalité.

Schmid : Dans notre travail, les êtres humains se trouvent au centre de notre intérêt. Nous avons beaucoup lu à propos du rôle des témoins dans les procès afin de comprendre les souffrances qu'ils endurent durant le témoignage ainsi que leurs difficultés de se retrouver face à la personne responsable de leurs tourments. Cet aspect serait complètement négligé dans un film qui se focaliserait sur une figure aussi éminente de l'histoire contemporaine que Karadzic. Nous avons préféré mettre l'accent sur une action qui semble aller de soi mais qui est en effet incroyable: une personne se résout d'affronter son propre passé, avec tout ce que cela implique de charge émotionnelle et de bouleversements.

Qu'est-ce que cela représente pour un témoin de déposer devant le Tribunal ?

Lange: La confrontation avec le passé déclenche un processus psychanalytique et celui-ci entre en contradiction avec le rôle qu'on attribue au témoin dans une procédure judiciaire. Il doit livrer des faits - c'est quelque chose de très rationnel - et il doit satisfaire les exigences de l'accusation. Non pas que nous reprochions cette situation au Tribunal, il s'agit simplement d'un constat. Le Tribunal est bien évidemment conscient de cette difficulté et offre un suivi psychologique. Le témoin vit néanmoins dans une chambre d'hôtel ou dans une résidence sécurisée, donc dans un monde anonyme et sans âme ce qui rend les révélations encore plus pénibles. C'est cette difficulté qui nous intéressait en particulier.

Schmid: Ceci vaut également pour les procureurs, les juges et les avocats. Eux aussi vivent dans un univers de bureaux, de restaurants et de halls d'hôtel où l'on se perd rapidement car les destins humains n'y sont plus perceptibles. Ils encourent donc tous le danger de mener des négociations essentiellement abstraites. C'est pour cela qu'il était important pour nous que Hannah se rende à Sarajevo et qu'elle rencontre le témoin en privé à Berlin. Il fallait qu'elle découvre un être humain dans son environnement personnel, un destin unique, pour lui rendre justice d'une manière ou d'une autre.

Quelle était votre motivation profonde pour écrire cette histoire?

Schmid: Des personnages tels que Hannah Maynard m'intéressent beaucoup. Elle avait une vision très idéaliste lorsqu'elle a commencé son travail au Tribunal, mais après des années de routine, elle prend conscience que sa motivation initiale faiblit et qu'elle est en train d'échouer à cause d'un système pour lequel elle s'est pourtant engagée avec passion. Dans ce sens, le film parle aussi d'une certaine déformation professionnelle.

Lange: Dans le droit pénal international, les valeurs morales ont une coloration très particulière. L'organisation qui finance un tel Tribunal a bien entendu une forte influence sur la manière dont sont menés les procès. Dans ce cas précis, le Tribunal, par décision de l'ONU, n'est financé que jusqu'à une date déterminée après quoi il sera dissous. On ne bénéficie donc pas d'un temps illimité pour répondre à toutes les questions juridiques. L'économie, l'efficacité et la justice se retrouvent en conflit. On a tendance à dire : « Il n'y a pas de paix sans justice, pas de justice sans vérité ». Mais quand on manque d'argent ou de temps pour établir la vérité, on peut très bien s'arranger avec d'autres valeurs.

Schmid : Le Tribunal coûte environ 200 millions de dollars par an. Je trouve cela relativement peu lorsque l'on prend en considération que la communauté d'Etat s'est réunie pour faire la lumière sur une guerre d'un point de vue judiciaire. Il est honteux qu'il faille se battre pour le budget d'année en année. Le président du tribunal et le procureur principal tiennent régulièrement des discours devant l'ONU pour demander l'aumône. Un juge nous a dit lors d'une rencontre que le budget décennal du TPIY correspondait à la moitié du coût d'un bombardier furtif et qu'en cas de besoin, l'argent pour l'achat de ce dernier pouvait être réuni plus rapidement.

Lange : L'un des premiers présidents de la cour a déclaré que le Tribunal était comme un enfant qui aurait pour parents ses employés. L'enfant apprend à marcher et trébuche et les parents l'aident à se remettre debout. À mon avis, cette image illustre parfaitement bien la responsabilité qu'incombe aux employés ainsi qu'aux Nations Unies. Une justice indépendante n'est pas qu'une utopie, elle représente un des piliers de notre démocratie. C'est pour cette raison que le bon fonctionnement de ce Tribunal nous concerne personnellement.

6. L'EQUIPE

HANS-CHRISTIAN SCHMID (réalisateur, scénariste, producteur)

Hans-Christian Schmid est né en 1965 à Altötting, en Bavière, et vit aujourd'hui à Berlin. Il étudie à l'école supérieure de cinéma et de télévision de Munich et se rend ensuite à Los Angeles où il poursuit ses études dans la filière d'écriture de scénario à l'université de Californie du Sud (USC). Parmi ses films les plus connus figurent 23, CRAZY, AU LOIN, LES LUMIERES et REQUIEM. En 2004, il fonde la société de production 23/5 qui a produit jusqu'à présent son film REQUIEM ainsi que ET PUIS LES TOURISTES de Robert Thalheim. Schmid a reçu de nombreuses récompenses dont le Lola d'argent (le César allemand), le Prix de la critique allemande, le Prix de l'association des critiques de cinéma allemands et le Prix Bavarois du cinéma. En 2009, son documentaire THE WONDROUS WORLD OF LAUNDRY ainsi que LA REVELATION ont été montrés en première mondiale à la Berlinale 2009.

Filmographie (sélection)

- 1998 23 (co-scénariste, réalisateur)
- 2000 CRAZY (co-scénariste, réalisateur)
- 2003 AU LOIN, LES LUMIERES (co-scénariste, réalisateur)
- 2006 REQUIEM (réalisateur, producteur)
- 2009 THE WONDROUS WORLD OF LAUNDRY (scénariste, réalisateur, producteur)

BERND LANGE (SCENARISTE)

Bernd Lange est né à Herrenberg et vit et travaille à Berlin en tant que scénariste et réalisateur. Il a fait ses études à la Filmakademie à Ludwigsbourg, en Bade-Wurtemberg. À côté de son travail de scénariste, il a réalisé deux courts-métrages primés (WEICHEI et BOMBEN AUF BERLIN) ainsi qu'une fiction (RABENBRÜDER). Il a écrit en 2004 le scénario de REQUIEM qui a été montré pour la première fois au Festival de Berlin en 2006 et qui a remporté entre autres le prix de la critique allemande et le Lola d'argent. Lange donne par ailleurs des cours d'écriture de scénario aux écoles de cinéma de Ludwigsbourg et de Munich.

Filmographie (sélection)

- 2005 BOMBEN AUF BERLIN (scénariste, réalisateur)
- 2006 REQUIEM (scénariste)
- 2006 RABENBRÜDER (réalisateur)
- 2007 SCHATTENKINDER (scénariste)

7. Casting

KERRY FOX – Hanna Maynard

L'actrice Kerry Fox est née en Nouvelle-Zélande et connut le succès avec son rôle de Janet Frame dans le film UN ANGE À MA TABLE réalisé par Jane Campion pour lequel elle remporta le prix de la meilleure actrice. Dès lors, elle mène une carrière exceptionnelle en jouant dans de nombreux films de qualité pour le cinéma et la télévision. Elle a été nominée pour le Australian Film Institute Award pour son rôle dans COUNTRY LIFE ainsi que pour le Canadian Academy Award pour HANGING GARDEN. Elle a joué dans la comédie noire PETITS MEURTRES ENTRE AMIS, dans BIENVENUE À SARAJEWO de Michael Winterbottom, THE DARKEST LIGHT de Simon Beaufoys, LA SAGESSE DES CROCODILES et L'HOMME QUI PARLAIT AUX LIONS. En 2001, elle remporte l'Ours d'argent de la meilleure actrice pour le rôle de Claire dans INTIMITE, réalisé par Patrice Chéreau. Elle a joué récemment dans le film THE SHOOTING OF THOMAS HURNDALL du réalisateur Rowan Joffe et elle est actuellement à l'affiche du nouveau film de Jane Campion, BRIGHT STAR.

Filmographie (sélection)

1990 UN ANGE À MA TABLE (réalisatrice : Jane Campion)
1994 PETITS MEURTRES ENTRE AMIS (réalisateur : Danny Boyle)
1997 BIENVENUE À SARAJEWO (réalisateur : Michael Winterbottom)
1999 THE DARKEST LIGHT (réalisateur : Simon Beaufoys)
2001 INTIMITE (réalisateur : Patrice Chéreau)
2008 THE SHOOTING OF THOMAS HURNDALL (réalisateur : Rowan Joffe)

ANAMARIA MARINCA – Mira Arendt

Anamaria Marinca a fait ses études à l'école des arts George Enescu à Lasi, en Roumanie et y a enseigné durant 4 ans. Au théâtre, elle est apparue dans des productions roumaines et britanniques. En 2000, elle remporte le prix de la meilleure actrice de l'année au « Young Actor Gala » de Mangalia. Elle accède à la notoriété en 2005, en gagnant le BAFTA de la meilleure interprétation féminine en 2005 pour son rôle dans la série télévisée de British Channel SEX TRAFFIC, réalisée par David Yates. Elle débute au cinéma dans 4 MOIS, 3 SEMAINES, 2 JOURS qui remporte la Palme d'Or en 2007. Ce film lui rapporte entre autres le prix du film européen et le prix de la meilleure actrice au festival international de Stockholm. Elle a joué récemment dans L'HOMME SANS AGE de Francis Ford Coppola, BOOGIE de Radu Munteans et LA COMTESSE de Julie Delpy.

Filmographie (sélection)

2007 4 MOIS, 3 SEMAINES, 2 JOURS (régie : Cristian Mungiu)
2008 BOOGIE (réalisateur : Radu Muntean)
2008 THE LAST ENEMY (série télévisée)
2009 FIVE MINUTES OF HEAVEN (réalisateur : Olivier Hirschbiegel)
2009 SLEEP WITH ME (réalisateur : Marc Jobst)
2009 LA COMTESSE (réalisatrice : Julie Delpy)

STEPHEN DILLANE – Keith Haywood

Stephen Dillane est né en 1957 à Londres. Après des études de sciences politiques et d'histoire à l'Université d'Exeter, il travaille d'abord en tant que journaliste avant d'intégrer la Bristol Old Vic Theatre School. Il a joué dans de nombreuses pièces de théâtre : ANGLES IN AMERICA, HAMLET, FIN DE PARTIE de Beckett, ONCLE VANIA de Tchekhov, THE REAL THING de Tom Stoppard ainsi que dans MACBETH, dans une version pour un seul comédien. Quant à ses rôles au cinéma, on peut citer notamment : BIENVENUE À SARAJEWO, KLIMT de Raoul Ruiz, THE HOURS de Leonard Woolf, SAVAGE GRACE de Tom Kalin, GOAL ! et THE GREATEST PLAY EVER PLAYED. On pouvait le voir récemment dans une production de Channel 4, à savoir THE SHOOTING OF THOMAS HURNDALL et dans la mini-série JOHN ADAMS de HBO dans le rôle de Thomas Jefferson pour lequel il a été nommé aux Emmy Awards.

Filmographie (sélection)

1990 HAMLET (réalisateur : Franco Zeffirelli)

1996 TWO IF BY SEA (réalisateur : Bill Bennett)

1997 BIENVENUE À SARAJEWO (réalisateur : Michael Winterbottom)

2000 ORDINARY DECENT CRIMINAL (réalisateur : Thaddeus O'Sullivan)

2002 THE HOURS (réalisateur : Stephen Daldry)

2007 SAVAGE GRACE (réalisateur : Tom Kalin)

ROLF LASSGÅRD – Jonas Dahlberg

Rolf Lassgård est né en 1955 à Östersund, en Suède. De 1975-1978, il étudie à la Drama School à Malmö. Lassgård se révèle au grand public dans les années 80 à travers son rôle de Gunvald Larsson, dans l'adaptation cinématographique des romans de Sjöwall-Wahlöö ainsi qu'en tant que Kurt Wallander, dans celle des romans policiers de Henning Mankell. Il a joué dans de nombreux films, notamment UNDER THE SUN, SECRETS DE FAMILLE et AFTER THE WEDDING.

Filmographie (sélection)

1996 THE HUNTERS

1998 UNDER THE SUN

1999 THE MAGNETIST'S FIFTH WINTER

2001 SECRETS DE FAMILLE

2006 AFTER THE WEDDING

8. Musique**THE NOTWIST**

The Notwist est né il y a 20 ans à Weilheim, en Haute Bavière. À cette époque, le groupe se rangeait davantage du côté du hardcore metal alors que la musique de leurs derniers albums NEON GOLDEN (2002) ET THE DEVIL, YOU+ME (2008) est d'une richesse musicale plus étendue. Entre ces deux albums, les membres de The Notwist ont participé à de nombreux projets d'autres groupes, tels que Lali Puna, Console, MS John Soda, 13 & God et The Tied & Ticked Trio. Ils ont fait leurs premières expériences au cinéma en participant à l'élaboration de la musique des films GIGANTEN et LICHTER.

9. Chronologie du TPIY (Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie)

1991

Dissolution de la République fédérale socialiste de Yougoslavie. La Slovénie, la Croatie et la Macédoine déclarent leur indépendance.

1992

Indépendance de la Bosnie-Herzégovine. Massacre de civils bosniaques par des forces armées serbes dans la région de Foca. Début du siège de Sarajevo (jusqu'en février 1996). Les premiers Casques bleus sont envoyés en Bosnie.

1993

Nettoyages ethniques dans la région de Lasva, perpétrés par des forces croates sur des civils bosniaques. Siège de Mostar en avril.

25 mai : La résolution 827 du Conseil de sécurité de l'ONU institue le TPIY.

1994

Massacre sur la place Markale à Sarajevo. L'accord de Washington met officiellement fin à la guerre bosno-croate. La guerre entre Serbes et Bosniaques en Bosnie-Herzégovine ne fait que s'aggraver.

7 novembre : Le TPIY délivre son premier acte d'accusation.

1995

Des forces serbes dirigées par le général Ratko Mladic assiègent Srebrenica. Massacre de civils bosniaques en juillet. Lors de l'opération « tempête » (Storm), l'armée croate assiège la « République serbe de Krajina », plus de 150 000 Serbes sont évacués à Banja Luka et vers la Voïvodine. Après le second massacre de Markale, raid aérien de l'OTAN sur les infrastructures et les unités des Serbes de Bosnie. La guerre prend fin avec les accords de Dayton en novembre.

16 novembre : Le Tribunal accuse les dirigeants des Serbes de Bosnie Radovan Karadzic et Ratko Mladic de génocide à Srebrenica.

1996

En mars, première procédure ayant trait à des victimes bosno-serbes.

1^{er} avril : Première reddition volontaire d'un accusé : un officier croate.

7 mai : Ouverture du premier procès.

29 novembre : Premier jugement rendu par le TPIY.

1998

Premier acquittement prononcé par le TPIY.

1999

En mai, le Tribunal met en accusation le président yougoslave Slobodan Milosevic. C'est la première fois qu'un chef d'Etat en exercice est mis en accusation par un tribunal international.

2000

En mars, début du premier procès exclusivement consacré à des accusations de violences sexuelles à l'encontre de femmes.

Slobodan Milosevic est transféré au TPIY en juin.

2 août : Première condamnation pour génocide : un officier de l'armée serbe de Bosnie est jugé complice du massacre de plus de 7500 hommes et garçons musulmans en juillet 1995.

2002

Début du procès de Slobodan Milosevic.

2003

La résolution 1503 du Conseil de sécurité « demande au TPIY (...) d'achever tous les procès de première instance d'ici à la fin de 2008 et terminer [ses] travaux en 2010 (stratégie d'achèvement des travaux).

2005

Septembre : un ancien membre de l'armée bosno-serbe est le premier accusé à être transféré à la justice d'un Etat de l'ex-Yougoslavie.

10 décembre : L'ancien général croate Ante Gotovina, l'un des accusés les plus recherchés, est arrêté en Espagne et transféré au Tribunal.

2006

En mars, clôture de la procédure contre Slobodan Milosevic, décédé de mort naturelle en détention provisoire.

2008

Le 30 juillet, Radovan Karadzic est transféré au Tribunal.

2010

Conformément à la « Stratégie d'achèvement » décidée par le Conseil de sécurité, le TPIY devrait avoir achevé ses travaux à la fin de l'année.